

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DVD 56 Redéploiement d'une station Velib' dans le bois de Boulogne - Autorisation de déposer la déclaration préalable au titre des Codes de l'environnement et de l'urbanisme.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants et R.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.341-10 et suivant et R.341-10 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la déclaration préalable au titre des Codes de l'environnement et de l'urbanisme pour le redéploiement d'une station Velib' dans le bois de Boulogne, à proximité de l'allée de Longchamp ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer et déposer la déclaration préalable au titre des Codes de l'environnement et de l'urbanisme pour le redéploiement d'une station Velib' dans le bois de Boulogne, à proximité de l'allée de Longchamp.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO